Compte rendu réunion
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 5/07/2022

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	18
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 5 juillet 2022 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28/06/2022

Etaient présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE Gabriel Bénier, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Axelle MILLION BRODAZ, Jean-Claude BORY, Marie GAILLARD, Ludovic ANGENIEUX, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Philippe GUYOT, Pascal VIGOUROUX Teddy CREPIN, Séverine KOSMALA Emmanuelle Bertrand MANUGUERRA MONTERYMARD Virginie PERBET Conseillers Municipaux.
Absente excusée : Blandine BARRIOL,
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sébastien JACQUET

Objet : Convention avec API pour la fourniture des repas année scolaire 2022/2023

Mme Françoise GUILLOT, adjointe, rappelle au conseil municipal que depuis septembre 2021, les repas servis à la cantine du groupe scolaire sont fournis par la Sté API en liaison froide.

Il est proposé de reconduire la convention avec cette société pour la rentrée prochaine. Le tarif établi par la sté Api s'élève à 3.045 € HT, soit 3.212 €TTC par repas avec la mise à disposition d'un four de remise à température .

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux tarifs de la société API .
- Autorise Mr le Maire à signer la convention avec la Sté API pour l'année scolaire 2022/2023.

Objet : Subventions allouées aux associations – année 2022

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du Budget primitif, les subventions allouées aux différentes associations n'ont pas été fixées ; dans un 1er temps, il est proposé les montants suivants pour 3 associations :

Associations	Subvention proposée
USGC	1 000 €
Les Balades littéraires	500 €
L'association de chasse de Chamboeuf	1 600 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces subventions.

Objet : Tarifs Cantine et Garderie périscolaire année scolaire 2022/2023

Mme GUILLOT, Adjointe, rappelle les tarifs de la cantine et de la garderie de l'année précédente ; Elle propose de maintenir le tarif de la cantine à savoir : **4.15 € le repas**

Et d'augmenter les tarifs garderie comme suit :

Tarif Garderie pour le matin (soit de 7 h 30 à 8 h 20) = 1 € **à 1.50 €**

Tarif Garderie dégressif pour le soir, soit :

Pour une ½ heure = 1 € **à 1.20 €**

Il sera appliqué un rabais de 10 % pour 2 enfants et plus de la même famille.
Sachant que la garderie est ouverte de 16 h 30 à 18 h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à une voix contre, deux abstentions, et quinze voix pour :

- Approuve les tarifs à appliquer aux familles, soit 4.15 € le repas et les tarifs garderie : 1 .50 € garderie matin et 1.20 € la ½ heure le soir avec un rabais de 10 % pour 2 enfants et plus de la même famille

Objet : Acquisition d'une bande de terrain appartenant à Messieurs Christian et Stéphane DAMIEN - Champvert

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24/05/2022 N°2 concernant l'acquisition d'une bande de terrain à proximité de l'espace de loisirs de Champvert.

Il convient de modifier cette délibération ; en effet, il s'agit d'acquérir une bande de terrain d'une surface approximative de 750 m² au prix de 5.5 € le m² , soit 651 m² à Mr Stéphane Damien et 44 m² à Mr Christian DAMIEN ;

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de porter l'indemnité d'éviction à 1 € le m².

Il précise également qu'il authentifie les actes en la forme administrative, et que par conséquent, il ne peut en être signataire. Il propose au Conseil la désignation de Mr Bernard FAURE, adjoint, pour signer l'acte authentique à intervenir avec le propriétaire concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve ces acquisitions de terrain tel que défini ci-dessus, soit 5.5 € le m² pour le terrain et 1 € le m² pour l'indemnité d'éviction
- Désigne Mr Bernard FAURE, adjoint, pour représenter la commune
- Autorise Mr Bernard FAURE à signer les actes authentiques à intervenir avec les propriétaires

Objet : Abandon d'une partie du chemin rural du Bécot à Mr et Mme Christian DAMIEN – complément à la délibération du 24/05/2022 n°10

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24/05/2022 N°10 concernant l'abandon d'une partie du chemin rural du Bécot à Mr. et Mme DAMIEN Christian.

Il convient de modifier cette délibération ; en effet, il précise également qu'il authentifie les actes en la forme administrative, et que par conséquent, il ne peut en être signataire. Il propose au Conseil la désignation de Mr Bernard FAURE, adjoint, pour signer l'acte authentique à intervenir avec Mr et Mme DAMIEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Désigne Mr Bernard FAURE, adjoint, pour représenter la commune
- Autorise Mr Bernard FAURE à signer les actes authentiques à intervenir avec les propriétaires

Objet : Espace de loisirs Coulée verte et Orée du Bois – demande de subvention au Conseil Régional

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement et d'équipement à l'espace Orée du Bois et Coulée Verte :

- Création d'un point d'accueil (kiosque),
- Réalisation d'une aire d'accueil ombragée (voile d'ombrage)
- Installation d'un bloc sanitaire automatisé
- Installation d'une aire de pique-nique et de jeux pour enfants

L'estimatif global de ces travaux s'élève à **222 652 €HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et une abstention :

- Approuve l'estimatif des travaux
- Sollicite l'octroi de subvention du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

Objet : Espace de loisirs Champvert - demande de subvention au Conseil Régional

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement et d'équipement à l'espace sportif de Champvert :

- Installation de gradins couverts,
- Réalisation d'un pump track, d'un padel,
- Réalisation d'un city stade
- installation d'une vidéo protection
- Installation de LEDS sur projecteur terrain football
- regarnissage du terrain de football synthétique

L'estimatif de ces travaux et équipements s'élève à 875 171 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 17 voix pour et une abstention :

- Approuve l'estimatif des travaux
- Sollicite l'octroi de subvention du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

Objet : Espace sportif et de loisirs Champvert - demande de fonds de concours dans le cadre du plan de relance Métropolitain

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement et d'équipement à l'espace sportif et de loisirs de Champvert :

- Installation de gradins couverts,
- Réalisation d'un pump track, d'un padel,
- Réalisation d'un city stade
- installation d'une vidéo protection
- Installation de LEDS sur projecteur terrain football
- regarnissage du terrain de football synthétique

L'estimatif de ces travaux et équipements s'élève à 875 171 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 17 voix pour et une abstention :

- Approuve l'estimatif des travaux
- Sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre du plan de relance Métropolitain

Objet : Espace de loisirs Coulée verte et Orée du Bois – demande de fonds de concours dans le cadre du plan de relance Métropolitain

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement et d'équipement à l'espace Orée du Bois et Coulée Verte :
- Création d'un point d'accueil (kiosque),
- Réalisation d'une aire d'accueil ombragée (voile d'ombrage)
- Installation d'un bloc sanitaire automatisé
- Installation d'une aire de pique-nique et de jeux pour enfants

L'estimatif global de ces travaux s'élève à **222 652 €HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et une abstention :
- Approuve l'estimatif des travaux
- Sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre du plan de relance Métropolitain

Objet : Espace sportif et de loisirs Champvert – demande de subvention auprès de l'agence nationale du Sport au titre des équipements sportifs de proximité

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement et d'équipement à l'espace sportif et de loisirs de Champvert :
- Installation de gradins couverts,
- Réalisation d'un pump track, d'un padel,
- Réalisation d'un city stade
- installation d'une vidéo protection
- Installation de LEDS sur projecteur terrain football
- regarnissage du terrain de football synthétique

L'estimatif de ces travaux et équipements s'élève à 875 171 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 17 voix pour et une abstention :
- Approuve l'estimatif des travaux
- Sollicite l'octroi de subvention auprès de l'agence nationale du Sport au titre des équipements sportifs de proximité

Objet : Terrain consorts METTON – Champvert -délibération qui annule et remplace la délibération N° 6 du 24/05/2022

Le Maire expose qu'un accord a été trouvé avec l'indivision METTON pour la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AA 87 à la commune.

Le Maire rappelle que l'acquisition de la parcelle est nécessaire à la réalisation du projet d'espace de loisirs de Champvert.
Le Maire précise que :

- L'exploitant agricole en place n'a pas accepté à ce jour le montant de l'indemnité d'éviction que la commune lui proposait.
- L'indemnité due à l'exploitant agricole pourra être fixée par le Juge de l'expropriation.

Aussi afin de ne pas retarder les travaux, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition amiable des parcelles de l'indivision METTON

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition amiable de la parcelle de l'indivision METTON
- Décide de lancer une procédure préalable à la déclaration d'utilité publique.

Objet : Approbation des marchés « aménagement et équipement complexe sportif de Champvert et espace de loisirs la coulée verte.

Mr le Maire rappelle l'appel d'offres lancé pour les travaux d'aménagement et équipement du complexe sportif de Champvert et de l'espace de loisirs Coulée Verte. Les entreprises avaient jusqu'au 1er juin 2022 midi pour rendre leurs offres sur la plateforme AWS.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 10 juin 2022. 17 entreprises ont déposé une offre, pour un ou plusieurs lots.

La CAO propose de retenir dès à présent les lots suivants :

LOTS	DESIGNATION ENTREPRISES	MONTANT MARCHE HT	MONTANT OPTIONS HT
Lot 1	Entreprise MOULIN	96 740.94 €	47 540 €
Lot 2	Entreprise FONTIMPE	17 301.28 €	9 950 €
Lot 3	Entreprise SOMOBI	77 582.35 €	18 925 €
Lot 4	Entreprise Clos Max	63 076 €	1 560 €
Lot 6	Entreprise ESA	33 995 €	
Lot 7	Entreprise ESA	47 097	
Lot 9	Entreprise EIFFAGE	37 601.60 €	
Lot 8	Entreprise KOMPAN	37 741 €	43 585 €

Lot 10	Entreprise SAGELEC	32 732 €	
	Total =	**443 867 .17 € HT**	**121 560 € HT**

Le lot 5 (installation d'un Pumptrack) n'est pas retenu pour le moment ; il sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention et 17 voix pour :

- Approuve la proposition de la commission d'appel d'offres comme énoncé ci-dessus, soit un montant total de marché avec options = 565 427.17 € HT
- Dit que le lot 5 fera l'objet d'une attribution lors d'un prochain conseil municipal.
- Autorise Mr le Maire à signer les marchés et tout document s'y rapportant.